



CDA 52  
Fabrice MOREL  
6 rue du clos fleuri  
52310 BOLOGNE  
06.07.52.65.89



[0752000.cda@handball-france.eu](mailto:0752000.cda@handball-france.eu)  
[www.comitehandballhautemarne.fr](http://www.comitehandballhautemarne.fr)

---

ANNEXE : CDA 52 2017-18 NOTE d'INFORMATIONS  
**DESIGNATIONS et PAIEMENT DES ARBITRES**

Mesdames, Messieurs les Présidents des Clubs  
Mesdames, Messieurs les Juges Arbitres et Arbitres Jeunes Départementaux

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, plusieurs informations concernant les **désignations et l'arbitrage** des rencontres Départementales :

**DESIGNATIONS LIGUE :**

PRENATIONAL + 16 ANS MASCULINS  
PRENATIONAL + 16 MASCULINS EXCELLENCE REGIONAL  
MOINS de 18 ANS MASCULINS EXCELLENCE  
MOINS DE 15 ANS MASCULINS EXCELLENCE  
PRENATIONALE + 16 ANS FEMININES  
MOINS DE 18 ANS FEMININES  
MOINS DE 15 ANS FEMININES EXCELLENCE

**DESIGNATIONS COMITES :**

DEPARTEMENTAL + 16 MASCULINS EXCELLENCE  
DEPARTEMENTAL + 16 FEMININES EXCELLENCE  
MOINS DE 18 ANS MASCULINS HONNEUR  
MOINS DE 15 ANS MASCULINS EXCELLENCE  
MOINS DE 15 ANS FEMININES EXCELLENCE

**DESIGNATIONS CLUBS RECEVANTS :**

MOINS DE 15 ANS MASCULINS HONNEUR  
MOINS DE 13 ANS MASCULINS EXCELLENCE  
MOINS DE 13 ANS MASCULINS HONNEUR  
MOINS DE 13 ANS FEMININES HONNEUR

## **DESIGNATIONS CLUBS RECEVANTS :**

Toutes les rencontres ont été transférées dans les « boîtes » I HAND ARBITRAGE DES CLUBS.

Pour accéder à votre I HAND ARBITRAGE :

1 – aller sur le site FFHB

2 – cliquer sur le carré rouge à droite : VOS OUTILS

3 – cliquer sur Ihand-arbitrage

4 – rentrer votre identifiant : z-arb-.....

5 – rentrer votre mot de passe

6 – connexion

7 – cliquer sur l'onglet ARBITRAGE puis sur DESIGNATIONS et vous avez toutes les rencontres que votre club doit arbitrer

8 – vous pouvez désigner vos arbitres et leur envoyer leurs convocations sur leurs adresses mail de façon à ce qu'ils puissent imprimer leurs notes de frais.

PS : si vous ne connaissez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe, il faut en faire la demande à votre Comité.

## **PAIEMENT des FRAIS DE **DEPLACEMENT** et des **INDEMNITES****

### **d'ARBITRAGE**

Les clubs recevant doivent régler les arbitres avant la rencontre.

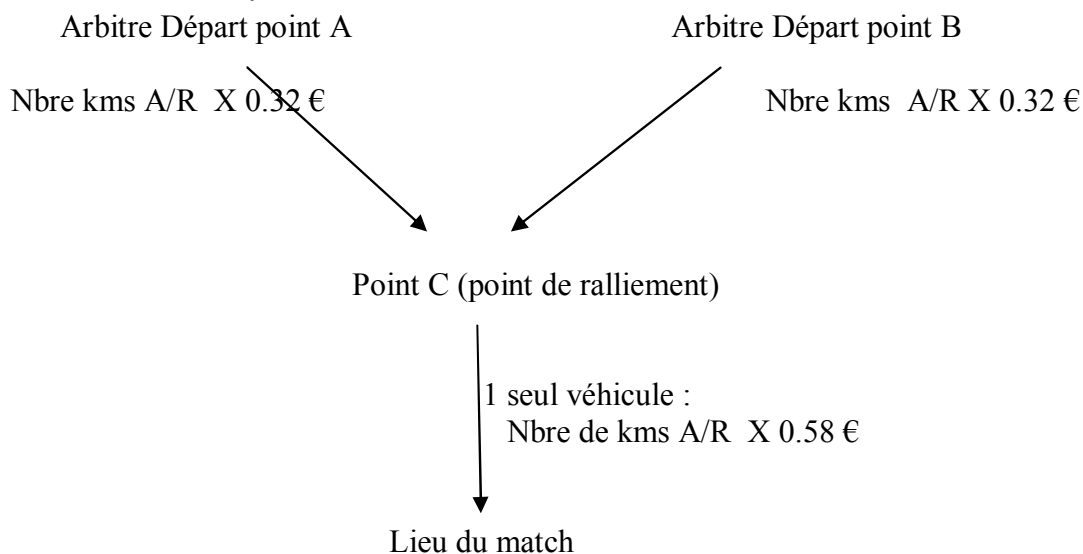
Les clubs recevant doivent vérifier que les arbitres aient bien rentrés leurs frais sur la FDME.

Une péréquation d'arbitrage est mise en place sur chaque championnat.

## **FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES :**

- 1 seul arbitre : nombre de kilomètre de déplacements X 0.32 €
- 2 arbitres (binôme) :
  - a) 1 seul véhicule par binôme sera remboursé dans la mesure où les arbitres se déplacent depuis la même ville ou agglomération = nombre de kilomètres X 0.58 €
  - b) Si les villes de départ sont différentes, 2 véhicules par binôme jusqu'au point de ralliement adéquat seront pris en compte X 0.32 €, puis un seul véhicule à 0.58 € pour le reste du trajet

### **EXEMPLE :**



- c) Si les 2 villes de départ sont différentes, mais si l'arbitre A passe à proximité de chez l'arbitre B, un seul véhicule sera remboursé. Arbitre A = nbre de kms X 0.58 €

## **FRAIS DE DÉPLACEMENT & INDEMNITÉS D'ARBITRAGE**

<b>INDEMNITÉS D'ARBITRAGE &amp; KILOMÉTRIQUES</b>	<b>TARIFS 2016-2017</b>
Excellence Départementale M & F	25€
-18 M & F "Honneur"	25€
-15 M & F	20€
-13 M & F	16€
Indemnités kilométriques 1 seul juge arbitre	0,32€
Indemnités kilométriques 2 juges arbitres (1 seul véhicule)	0,58€
Péages autoroutiers	A fournir au club recevant

-> Pour tout autre tarif : [cf Guide Financier FFHB.](#)

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.